

**DELEGATION temporaire des fonctions déléguées
à Monsieur Pierre-Alain MILLET, Quatorzième Adjoint,**

ARRETE ARR2024_0042

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU l'arrêté n°ARR2024_0023 du 20 janvier 2024 donnant délégation à Monsieur Pierre-Alain MILLET ;

Considérant que Monsieur Pierre-Alain MILLET, Quatorzième Adjoint, est absent pour la période du **29 avril au 19 mai 2024 inclus** ;

Considérant que durant son absence, il convient d'envisager l'exercice de sa délégation par un autre adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - En l'absence de Monsieur Pierre-Alain MILLET, la délégation :

- Logement
- Développement durable
- Grand projet de Ville

sera exercée :

- pour la période du **24 avril au 19 mai 2024 inclus** par **Saliha PRUDHOMME-LATOUR**.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié à l'intéressé.

VENISSIEUX, le 29 avril 2024



Le Maire,

Michèle PICARD